

FO, FOSNPEP, CGT, SNJ La Provence, Corse Matin



L'intersyndicale et les élus des CSE ont tenu ce matin une conférence de presse. Les acteurs de cette conférence de presse et signataires de ce communiqué représentent légitimement plus de 80% des salariés du groupe (La Provence et Corse Matin).

Les CSE de La Provence et Corse Matin ont été convoqués en urgence ce jeudi au siège de La Provence. Ce CSE s'est déroulé en présence du mandataire financier du groupe, maître Avazeri.

Les motivations de ce CSE extraordinaire ? Une situation économique du groupe préoccupante qui, à ce stade, place l'entreprise dans une difficulté majeure. Si la cession en faveur de CMA CGM devait à nouveau subir un retard et la date d'audience prévue à cet effet le 7 juin prochain devait être décalée, alors le placement en procédure de sauvegarde du groupe la Provence serait inévitable dans les jours à venir.

En effet, seuls les investissements et la mise en œuvre du projet de relance, permettraient d'éviter cette perspective si, tel que prévu, ils interviennent dans de très brefs délais.

Rappelons que les alertes sur une situation financière délicate ont été évoquées il y a de très longs mois déjà par le mandataire financier, qui informe aujourd'hui les représentants du personnel d'une situation qui se dégrade encore et ne permet plus d'attendre.

Nous exprimons aujourd'hui tant notre vive inquiétude sur les conditions d'une nouvelle procédure dans laquelle nous n'avons pas les mêmes certitudes quant aux garanties sociales, que notre claire colère quant à l'attitude de l'actionnaire minoritaire qui, par ses procédures à répétition a créé les conditions d'un danger extrême pour l'entreprise et les 850 emplois. C'est irresponsable et scandaleux !

C'est d'autant plus irresponsable et incompréhensible que l'offre de CMA CGM, retenue par toutes les parties concernées et qui a reçu l'avis favorable des 6 CSE, permet d'envisager de sauver 850 emplois et deux journaux !

Dans le cadre d'une procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire puis liquidation judiciaire, les intérêts de l'ensemble des parties prenantes courent un risque considérable :

Les garanties pour l'Etat du remboursement de la dette de Bernard Tapie deviennent aléatoires

Le groupe GBT n'est plus assuré de l'épurement de sa dette

Et au centre du jeu, les engagements sociaux ne sont plus garantis.

Après le cauchemar des procédures Tapie, nous voilà prisonniers du cauchemar des « procédures Niel ».

Rappelons également qu'à plusieurs reprises nous avons sollicité un entretien avec le Président de la République, pour l'alerter du risque social, économique et démocratique encouru dans cette affaire. La dernière en date ce jeudi lors de son déplacement à Marseille. Rdv convenu puis finalement annulé pour des raisons que nous ne connaissons pas.

Nous lançons 2 appels très clairs aujourd'hui :

Le premier au tribunal de Bobigny en demandant solennellement que soit prononcé la cession en faveur de CMA CGM ce mardi 7 juin. Par ce respect du calendrier il permet à l'entreprise d'échapper à la procédure de sauvegarde et garantie le maintien de l'emploi.

Le second à Xavier Niel : Les CSE se sont prononcés en toutes connaissances de cause. Respectez le vote des représentants du personnel et laissez cette cession aboutir. Il en va de votre responsabilité d'industriel et de l'avenir de deux titres de presse.

FO EUROSUD, FO CORSE MATIN PUBLICITÉ, SNJ LA PROVENCE, FO CORSE DISTRIBUTION, FOSNPEP LA PROVENCE, FO SUD PRESSE DISTRIBUTION, CGT CORSE PRESSE, FO CORSE PRESSE.

Marseille, le 8 juin 2022